

DIAG27 : Méthode DPE : prise en compte des masques solaires

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'oeuvre

Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

Professions juridiques :

notaires, avocats, huissiers...

Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salairés de la construction, ...
Diagnostiqueurs immobiliers
Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- Comprendre les principes des masques solaires
- Assimiler la méthode de prise en compte des masques solaires dans le DPE



PROGRAMME

Présentation de la formation (6 minutes)

Bienvenue dans votre formation

Tutoriel de navigation

Méthode DPE : prise en compte des masques solaires (1 heure)

Vidéo - Méthode DPE : prise en compte des masques solaires

Atelier - Comprendre ce qu'est un masque solaire

Atelier - Identifier les bonnes affirmations en matière de masques solaires

Atelier - Reconnaître le point cardinal n'ayant pas de masque solaire

Atelier - Savoir en quelle saison le soleil est le plus haut

Atelier - Connaître les différents types de masques solaires

Atelier - Identifier le rayon d'un masque proche

Atelier - Reconnaître les masques solaires lointains

Atelier - Définir l'azimut d'un masque

Atelier - Reconnaître l'orientation d'une paroi

Atelier - Identifier les 3 cas admis pour l'orientation des parois

Atelier - Identifier les débords à prendre en compte

Atelier - Mesurer les bons angles

Atelier - Prendre en compte les bons angles dans le calcul des masques solaires

Atelier - Prendre en compte les bonnes mesures dans le cadre des masques lointains



(obstacle homogène)

Atelier - Prendre en compte les bonnes mesures dans le cadre des masques lointains

(obstacles multiples et non homogènes)

Atelier - Reconnaître la bonne surface vitrée à prendre en compte dans le calcul des masques solaires

Guide - Méthode DPE : prise en compte des masques solaires

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

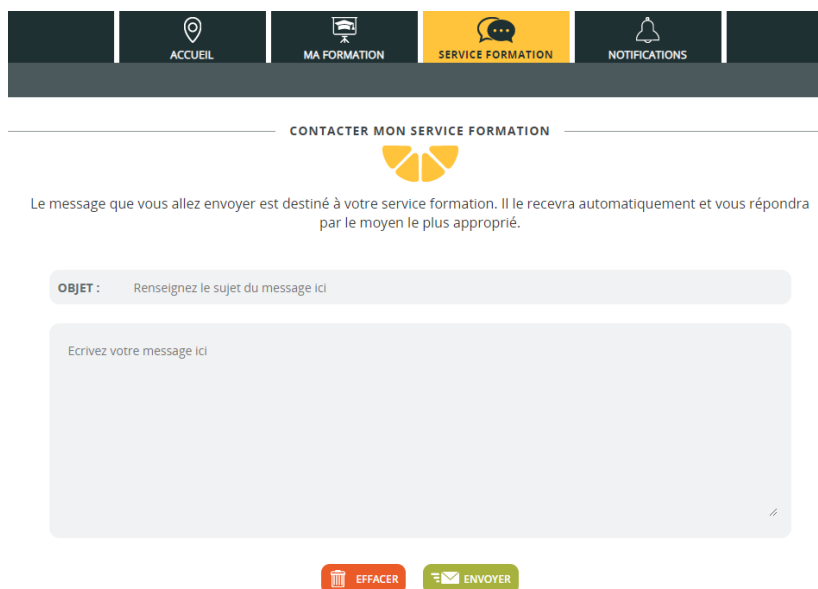
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.